

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

DE MONTREAL

Prix d'abonnement, 10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
N° 30 RUE SAINT JACQUES
- - MONTREAL - -

Adressez toutes communications et demandes de renseignements au Président de la Chambre.

Boîte de Poste, 1985, à Montréal (Canada)

Compte-Rendu des séances de la Chambre

Séance du 3 janvier 1894.

Procès verbal de la séance du 3 janvier 1894, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, en son local habituel, 30 rue St-Jacques, sur convocations personnelles adressées à chaque membre à domicile. Membres présents : MM. E. Galibert, président ; Auzias Turenne, trésorier ; de Sieyes, secrétaire ; Schwob, de Polinière, L. Chouillou, A. Chouillou, Jonas, H. Herdt.

Lecture du procès verbal de la séance précédente est faite et approuvée.

Le courrier de quinzaine est dépouillé et les solutions suivantes y sont données :

Une lettre de M. P. Dubois, Barzy sur Marne, huiles, comestibles, demandant des agents correspondants.

Une lettre de MM. Reboul Frères, 20 rue Dorée, Nîmes, Gard, fabricants de champignons secs, demandant un agent.

Une lettre de M. Charles Weiller, St-Denis, Seine, manufacturier de tissus métalliques, demandant un représentant.

Une lettre de M. Albert Bonnaud, cognac, demandant un agent.

Une lettre de MM. Millot et Cie, fabricants de ciment, à l'Isle sur le Sercin, Yonne, demandant un représentant et des indications pour leur admission comme membres honoraires.

Citer les noms des commerçants de la ville pou-

vant prendre charge des diverses représentations, fournir les renseignements demandés et en outre enregistrer sur le Bulletin les demandes d'agents.

Une lettre de MM. J. Nouvialle et Cie, rue de Rivière, Bordeaux, demandant des renseignements. Fournir suivant les conditions habituelles.

Une lettre de " La tribune des Colonies et des Protectorats " représentant de l'association de l'Industrie Française, 1 place Boeldieu, Paris, demandant communication du Bulletin.

Faire droit à cette demande.

Une lettre du directeur de " L'Office Lyonnais " des exposants à l'exposition de Lyon en 1894, offrant ses services pour représenter tout exposant du Canada et demandant, en outre, un agent avec lequel il pût entrer en relations pour faciliter les transactions des exposants.

Donner toute la publicité désirable à cette demande, soit dans les journaux, soit dans le Bulletin.

Une lettre du président de la Chambre de Commerce de La Rochelle demandant l'admission de cette assemblée comme membre honoraire.

Conformément aux règlements et après dépouillement du scrutin, M. Frédéric Galibert est admis à l'unanimité membre actif de la Chambre de Commerce.

L'admission de la Chambre de Commerce de La Rochelle, mise également aux voix, est adoptée, la cotisation statutaire devant être recouvrée suivant avis de la dite Chambre.

M. le trésorier donne lecture du compte-rendu

financier de la Chambre pour l'année 1893 qui est approuvé.

M. le Président rappelle que la séance a spécialement pour but le renouvellement du bureau pour l'année 1894, et fait précéder l'ouverture du scrutin de l'exposé qui suit :

“ Messieurs,

“ Avant de remettre à mon successeur que vous allez être appelés à élire, le mandat qui m'a été confié pendant les deux années écoulées, mon devoir est de venir vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me nommant à votre présidence et du concours que vous m'avez si largement donné pour m'aider dans l'œuvre patriotique et désintéressée qui nous unit tous d'une manière si sympathique.

“ Notre bulletin ayant donné un compte-rendu fidèle de nos séances, il est inutile pour moi de passer en revue nos différents travaux pendant l'année qui vient de se terminer, et je me contenterai de quelques remarques :

“ Notre Chambre de Commerce a rendu de signalés services pendant l'année 1893 ; les lettres de remerciements de nos correspondants en sont une preuve évidente, tout autant que les nouveaux témoignages d'intérêt que notre association vient de recevoir de M. le comte de Turenne, notre estimable consul général, ainsi que du gouvernement de la République Française.

“ Grâce à la généreuse allocation que nous a récemment votée le ministère du commerce en France, nous allons pouvoir faire ce que notre modeste budget nous avait empêchés de tenter jusqu'à nos jours. Il va, enfin, nous être permis d'avoir pour nous seuls un local qui sera ouvert tous les jours sous la surveillance d'un secrétaire rétribué, faisant face, d'une manière régulière et suivie, au travail toujours croissant de notre Chambre. Nous donnerons ainsi plus d'extension à notre œuvre. Ce local étant tenu à la disposition de nos correspondants désireux d'exposer les marchandises qu'ils auront à offrir sur notre marché, nous arriverons à créer un musée commercial de produits français sur notre place. Ce serait là, je crois, un grand pas de fait vers la bonne voie.

“ Je ne puis passer sous silence la fondation du “ Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Française de Montréal.” Ce bulletin était devenu indispensable pour le bon fonctionnement de notre institution. Il faut avouer que, vu notre manque absolu de ressources, l'entreprise était téméraire, et elle a été pourtant couronnée d'un plein succès. De toutes parts nous recevons les encouragements les plus flatteurs et les plus substantiels, et, grâce à ceux-ci, il nous est déjà per-

“ mis d'augmenter le nombre des feuilles de notre publication.

“ Laissez-moi, messieurs, en terminant, exprimer un désir, c'est que cette ère de prospérité de la Chambre de Commerce Française de Montréal se continue, afin qu'il lui soit permis de donner à son œuvre tout le développement dont elle est susceptible pour aider aux relations commerciales entre ces deux pays si chers à tous ses membres, la France et le Canada.”

Ces paroles sont vivement applaudies.

Le scrutin ouvert, le dépouillement donne les résultats suivants :

Président, M. E. Galibert ;

Vice-Président, M. J. Herdt ;

Trésorier, M. Auzias Turenne ;

Secrétaire, M. de Sieyes ;

Conseillers, MM. Jonas et L. de Polinière.

M. Galibert reprenant la présidence adresse, au nom de tous les élus, les plus sincères remerciements pour la marque nouvelle de sympathie qui vient d'être donnée à l'ancien bureau en le réélisant, puis propose qu'une commission soit nommée pour étudier le changement de local à dater du 1er mai.

MM. de Polinière et Jonas sont désignés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est renvoyée à quinzaine.

Séance du 17 janvier.

Procès verbal de la séance du 17 janvier 1894, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, en son local habituel, 30 rue St-Jacques, sur convocations personnelles adressées à chaque membre à domicile.

Membres présents : MM. E. Galibert, président ; J. Herdt, vice-président ; de Sieyes, secrétaire ; de Polinière, Jonas, conseillers ; Schwob, L. Chouillou, A. Chouillou, Werner.

Lecture du procès verbal de la séance précédente est faite et approuvée.

Le courrier de quinzaine est dépouillé et les solutions suivantes y sont données :

Une lettre de M. A. Marx, marchand de vins, Bordeaux, Gironde, et de M. Emile Siedel, Millau, Aveyron, commerçant en peaux, demandant des renseignements.

Fournir les renseignements suivant les conditions habituelles.

Une lettre de M. Léon, Fils, négociant en vins, Bordeaux, demandant un agent.

Une lettre de M. Bernard Plasson, 13 rue de la Sablière, Courbevoie, Seine, manufacturier de tampons graisseurs et de matériels de chemins de fer, demandant un agent.

Une lettre de M. Jusselain, rhumeries agricoles, Carbet, Martinique, demandant un agent (lettre transmise par le consulat).

Citer les noms des commerçants pouvant prendre charge de l'agence et enregistrer sur le prochain bulletin.

Une lettre de M. le maire de Lyon, au sujet de l'exposition de cette ville en 1894, et avisant de l'envoi de plusieurs exemplaires traitant de la question.

Envoyer ces exemplaires aux ministres fédéraux et provinciaux, aux chambres de commerce, aux journaux, en les invitant à donner la plus grande publicité à ces documents.

Une lettre de MM. Ferrer, Debenath et Cie, Beziers, Hérault, demandant l'envoi du Bulletin de la Chambre de Commerce.

Faire droit à cette demande.

Une lettre de M. J. Martin jeune, manufacturier de chaussures, Marseille, demandant des renseignements sur l'exportation des cuirs.

Donner tous les détails nécessaires.

Une lettre de M. Auzias Turenne, donnant sa démission de trésorier en raison de ses occupations.

La Chambre prenant en considération les raisons données, tout en regrettant la décision, accepte la démission de M. le trésorier et propose que la nomination d'un nouveau titulaire soit portée sur l'ordre du jour de la prochaine séance.

Adopté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est renvoyée à quinzaine.

Séance du 31 janvier 1894.

Procès verbal de la séance du 31 janvier 1894, tenue par la Chambre de Commerce Française de Montréal, en son local habituel, 30 rue St-Jacques, sur convocations personnelles adressées à chaque membre à domicile.

Membres présents : MM. E. Galibert, président ; J. Herdt, vice-président ; de Sieyes, secrétaire ; Auzias Turenne, trésorier ; de Polinière, conseiller ; Werner, L. Chouillou, A. Chouillou, H. Herdt, Schwob.

Lecture du procès verbal est faite et approuvée.

Le courrier de quinzaine est dépouillé et les solutions suivantes y sont données :

Une lettre de M. Charles Voillequé, Bordeaux, agent d'exportations en conserves alimentaires, demandant représentants ou maisons recommandées sur la place.

Faire droit à la demande et enregistrer sur le bulletin.

Une lettre de M. Houédry, Fils, cultivateur, Dol-de-Bretagne, marchand de graines, demandant à acheter diverses graines potagères et fourragères du Canada.

Remettre la lettre au Syndicat central des agriculteurs du Canada pour étudier la question et y donner satisfaction.

Une lettre de MM. Blanzv, Poure et Cie, fabricants de plumes, Paris, envoyant leur cotisation de membres honoraires.

Une lettre de M. Maxime Durand, consul général de France au Canada, contenant la subvention accordée pour 1893 à la Chambre de Commerce par le gouvernement français.

Une lettre de M. A. Balivet, 47 rue des Ecluses St-Martin, Paris, demandant des renseignements sur les mines de mica du Canada.

Remettre à M. Werner, un des membres de la Chambre, pour étudier et entrer en relations avec ce correspondant.

Conformément à l'avis inséré sur le bulletin de convocation, le scrutin est ouvert pour la nomination d'un trésorier.

Le dépouillement effectué, M. Henri Jonas est nommé trésorier et M. le Secrétaire est chargé de l'en aviser.

Après examen de plusieurs questions relatives au secrétaire adjoint, au local, et à la ligne de navigation entre le Canada et la France, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est renvoyée à quinzaine.

Les bois du Canada.

Les renseignements que, fort à la hâte, nous avons pu fournir à nos lecteurs, dans nos précédents numéros, se rapportaient, en général, aux produits à importer en Canada. Nous essayerons, dans quelques-uns de nos articles subséquents, de leur indiquer ceux qu'ils pourraient en exporter, en commençant par les moins répandus sur les marchés européens, peu enclins encore à s'approvisionner dans nos contrées, uniquement peut-être parce qu'ils en ignorent les ressources.

Au nombre des produits peu connus, en France notamment, nous n'hésitons pas à placer en première ligne les diverses qualités ou essences de bois que l'on rencontre en abondance dans l'Amérique Britannique. L'espace nous est encore trop mesuré pour que nous songions aujourd'hui à offrir un tableau complet des espèces si variées dont elle est si largement pourvue. Nous choisirons donc, cette fois, les plus usuelles, celles qui sont couramment livrées au commerce local, et dont une longue expérience a consacré la valeur et déterminé les mérites.

Pour nous conformer aux classifications habituelles, nous diviserons les types présentés en *bois résineux*, en *bois durs*, en *bois tendres* et en *bois fins*.

BOIS RÉSINEUX.

Les bois résineux du Canada comprennent :

L'épinette (sorte de sapin) blanche et rouge.

Divers sapins, et notamment la Pruche ou Puce ou encore Prusse.

Le Pin ordinaire du pays, dit sapin du Canada.

Le Cèdre.

Le Pin rouge ou Pin de Norvège, connu aussi sous le nom de Cyprès.

BOIS DURS.

Les bois durs, appelés *bois francs* sur les lieux, sont donnés par :

La Plane ou Plaine (sorte d'érable).

L'Erable ordinaire.

L'Erable piqué ou ondé.

Le Chêne rouge.

Le Chêne blanc.

L'Orme.

L'Orme jaune.

Le Hêtre.

Le Frêne.

Le Noyer noir.

Le Noyer blanc.

BOIS TENDRES.

Le Tilleul représente seul les bois tendres.

BOIS FINS.

Le Merisier, de son côté, demeure le seul échantillon de bois fin.

EMPLOIS ET USAGES DIVERS DES BOIS SUS-DÉTAILLÉS.

Les bois dont la nomenclature précède servent aux usages qui vont être indiqués :

L'épinette rouge est utilisée, en bâtisse, partout où on demande un bois fort et luttant contre l'humidité. Elle est aussi destinée à la construction des navires.

L'épinette blanche se transforme en planches pour couvertures d'habitations et en supports réputés solides.

Le Sapin, dit pruche ou puce, va aux planchers des écuries et des étables, aux entourages des granges et aux charpentes. (1)

(1) L'écorce de pruche est très riche en tanin, dont le bas prix a permis à l'industrie de la tannerie de prendre une très grande extension dans l'Amérique du Nord, qui a pu ainsi fournir des cuirs à l'Europe.

L'extraction de ce tanin, expédié dans le monde entier, compte au nombre des industries les plus pratiquées.

Divers sapins, et entr'autres l'épinette blanche, procurent la pâte de bois ou la pâte à papier, dont les Etats-Unis profitent la plupart du temps.

Le Pin de choix contribue aux travaux de menuiserie à l'intérieur des maisons. Les barils à clous et pour autres marchandises non liquides sont fabriqués avec les pins de qualité inférieure. Le pin commun confectionne encore les faces extérieures des constructions en bois.

Le Pin rouge ou de Norvège fournit aux planchers, aux poutres et aux charpentes. On l'affecte, en outre, au pont des navires.

Le Cèdre devient poteau de télégraphe ou *bardeau* (minces planchettes) pour couvertures de maisons. Sa durée, dans ce dernier cas, arrive jusque à trente ans, bien qu'il soit exposé à toutes les intempéries. Les Etats-Unis font aussi une grande exportation de cette essence employée, en outre, à l'établissement des clôtures divisant les propriétés ou parcourant les animaux de ferme.

L'Erable est très apprécié pour le dessous des bateaux plats ou les planchers des maisons. Il sert, de plus, à la confection des meubles riches, principalement celui dit piqué ou ondé.

La Plaine ou Plane donne également des planchers et des meubles. Elle est plus tendre que l'érable. (1)

Le Chêne rouge n'est utilisé que pour les planchers et pour la préparation des meubles de fantaisie.

Le Chêne blanc sert aux navires et dans tous les travaux exigeant une grande solidité. Les travaux de tonnellerie lui payent un large tribut, tout autant que l'industrie et le commerce des douelles.

Il est après fort en usage dans la menuiserie des maisons de luxe, y pourvoyant aux planchers, aux marches d'escalier, et, avant tout, aux boiseries d'appartement, fort belles, simplement passées à l'huile et polies.

Les variétés de chênes sont d'ailleurs rares en Canada, et ne se rencontrent guère que dans l'Ouest.

L'orme et le frêne sont usités dans la menuiserie de bâtisse et représentent, le plus souvent, les faces apparentes des plafonds et des murs intérieurs. Appliqués ou plaqués contre ceux-ci, en lames minces et étroites, boudinées ou moulurées sur la ligne d'assemblage, et simplement passés à l'huile

(1) L'Erable et la Plaine, incisés sur leur tronc, en avril, au moment de la fonte des neiges, fournissent un liquide que l'on convertit en sirop et en sucre fort appréciés et répandus dans le commerce local. C'est une importante source de revenus pour les cultivateurs canadiens.

Le Bouleau, dont notre classification n'a pas parlé, procure aux Indiens ou Sauvages du Canada, l'écorce avec laquelle ils confectionnent leurs canots si légers et néanmoins si résistants, sur lesquels ils parcourent sans danger les grands lacs et les nombreux cours d'eau de l'Amérique du Nord.

ou au vernis, ils donnent des parois d'un beau jaune safran ou rappelant les placages de citronnier.

Le noyer noir complète la décoration des maisons de luxe par son affectation aux moulures ornant les plafonds, les angles, les ouvertures et aux parties sculptées. Il est choisi, en outre, pour les meubles de prix.

Le hêtre est le père des outils de menuisier. Ses copeaux ou *ripes* ne sont pas dédaignés par les fabricants d'acides et de vinaigres.

Le merisier, comme l'érable, est affecté au-dessous des bateaux plats, aux planchers des maisons, aux rampes d'escalier. Il convient parfaitement à tous les ouvrages passant par la main du tourneur. Sa couleur d'un rouge cerise est remarquable.

Le tilleul ou bois blanc est le paria de toutes les espèces, on le dissimule derrière les meubles dont il constitue les fonds, dans les tiroirs, les armoires, et généralement partout où il peut rester caché.

La carrosserie fait un fréquent usage du frêne blanc, du noyer dur, ou blanc, de l'orme dur, du chêne blanc.

Nous pensons pouvoir donner prochainement une moyenne des prix de toutes les essences dont nous venons de parler, ainsi que le chiffre des quantités exportées chaque année, avec leurs lieux de destination.

Nous complétons ce court travail par l'indication des frais de transport des bois du Canada dans les ports français.

FRAIS DE TRANSPORT.

On paye généralement 40 shellings par standard pour les madriers de pin.

Les bois durs, notamment le chêne, sont tarifés de 17 francs 50 à 22 francs 50 la tonne ou les 40 pieds cubes.

La compagnie de navigation franco-canadienne, récemment constituée et dont nous avons entretenu nos lecteurs dans un de nos précédents numéros, a chargé des bois du Canada, à Montréal, au cours des deux voyages de l'*Olbia* dans cette ville. Elle pourra, elle-même, faire connaître ses conditions de transport à ceux qui auraient intérêt à être plus complètement renseignés.

Si l'exportation se généralisait, on obtiendrait sans doute une diminution dans les taux du fret, et, pour atteindre le premier de ces résultats, on compte beaucoup sur la ratification du traité de commerce actuellement en suspens entre l'Angleterre et la France. L'abaissement des droits de douane à l'entrée des ports français provoquerait les emmagasine-ments, qui, pour une période sans limite, pourraient se poursuivre importants et nombreux, l'exploita-

tion gaspilleuse qu'elles subissent et les incendies qui souvent les dévastent, ne devant peut-être jamais parvenir à épuiser les richesses forestières du Canada.

D. PARIZEAU,
Membre du Parlement.

Ancien Président de la Chambre de
Commerce du District de Montréal.

Le projet de loi sur les faillites au Canada

Les règlements relatifs à la liquidation des faillites, en Canada, sont loin d'être complets, et n'ont encore donné satisfaction ni aux créanciers ni aux débiteurs. On sollicite depuis longtemps des pouvoirs publics une législation plus étendue, édictant des procédés uniformes, mettant fin aux doutes, tout en protégeant équitablement les intéressés, d'une part comme de l'autre.

C'est pour se rendre aux instances réitérées de tous ceux que les modifications réclamées concernent, qu'il vient d'être distribué par le ministère fédéral aux diverses chambres de commerce de la Puissance, un projet de loi que le *Prix Courant* de Montréal analyse comme suit :

“ Le liquidateur devra, aussitôt que possible après sa nomination, préparer un état, d'après les livres du failli et autres sources disponibles, montrant l'actif qui lui a été remis, la valeur de cet actif, le montant des dettes et leur rang de préférence, ainsi que la cause, autant qu'il pourra la déterminer, de l'impossibilité où le débiteur se trouve de faire face à ses engagements. Une copie de cet état sera remise au failli qui, dans le délai de quatorze jours, délai qui pourra être prolongé par la cour jusqu'à un mois, mais pas plus, devra remettre au liquidateur sa propre déclaration, sous serment, attestant l'exactitude de cet état. Le liquidateur recevra les honoraires qui lui seront votés par les créanciers ou par les inspecteurs, sauf révision par la cour ou par le juge, s'il y a contestation de la part du liquidateur ou de l'un des créanciers.

Si le débiteur est en possession de propriétés foncières à titre de locataire, nonobstant toute clause contraire du bail, le liquidateur aura le droit de rester en possession de ces propriétés, pendant deux mois à compter de la date du bref de saisie. S'il n'y a pas dans le bail de disposition qui en établit la résiliation par le fait de la faillite du locataire, le liquidateur pourra, dans les deux mois, sous l'autorité d'une assemblée convoquée à cet effet, ou sous l'autorité des inspecteurs ou de la majorité d'entr'eux donnée par écrit sous leur

signature, ou bien garder les lieux pendant le reste du terme, ou en attendant qu'il puisse disposer du bail pour le reste du terme, ou bien encore remettre les lieux loués au propriétaire. Dans le premier cas, l'actif du failli sera responsable envers le propriétaire du loyer pour le reste du terme ; ou l'acquéreur du bail donnera une garantie pour le loyer à la satisfaction du propriétaire ou du tribunal ; dans le second cas, l'actif du failli ne sera responsable du loyer que pour le temps où le liquidateur restera en possession des lieux.

Le propriétaire ne pourra saisir-gager aucun effet mobilier sous la garde d'un gardien ou d'un liquidateur, et tout propriétaire ayant fait saisir-gager tels effets mobiliers avant qu'ils aient été remis en la possession du gardien ou du liquidateur, devra les lui remettre, sur demande, sauf son recours privilégié comme locateur.

Les commis et autres personnes à l'emploi du failli, pour les fins de son commerce ou de ses affaires, à la date de la cession ou de l'émission du bref de saisie, ou pas plus d'un mois auparavant, seront colloqués par privilège spécial sur la feuille du dividende pour tous arrérages de salaires ou gages dûs à la date de la faillite, n'excédant pas trois mois des dits salaires ou gages.

Si, à l'expiration d'une année, à compter de la date de la faillite, le failli n'a pas obtenu de la proportion requise de ses créanciers un consentement à sa décharge, il pourra demander cette décharge au tribunal par requête, ayant, au préalable, donné avis de cette demande à chacun de ses créanciers dont les créances se monteront à cent piastres ou plus.

Les Faillites en 1893 au Canada.

RAPPORT DE L'AGENCE MERCANTILE DE DUN & CO.

Le rapport de l'agence Dun & Co., établit qu'il y a eu 1278 faillites avec un grand passif de \$12,456,426 et un actif de \$8,051,695 dans tout le Dominion du Canada durant l'année 1893 et classifiées comme suit :

	ACTIF	PASSIF
Manufactures.....	828 \$4,146,643	\$6,686,191
Commerce.....	432 4,525,419	3,356,452
Agents d'assurances de change et autres.....	17 1,156,601	545,600

Durant la même période on compte aux Etats-Unis, 14,212 faillites commerciales, ou à peu près la même quantité par 100,000 de population qu'en Canada ; mais avec les actifs s'élevant à

\$331,422,939, la proportion est plus que double là bas, qu'ici. L'état de New-York qui a une population égale à celle de tout le Canada, a eu 1804 faillites durant l'année, ce qui est un surplus de 29 par cent sur les faillites canadiennes, mais leur passif s'élève à l'énorme somme de \$80,656,847, ou 800 par cent de plus que les passifs canadiens, encore ces chiffres américains ne mentionnent-ils pas les banques ou les chemins de fer en faillite.

Les actifs sont de 660/100 des passifs en Canada et de 790/100 aux Etats-Unis d'Amérique.

(Traduit de l'Anglais)

D'après le *Bradstreets*, il y a eu au Canada, en 1893, 1766 faillites contre 1679 en 1892, soit une augmentation de 87 faillites sur l'année précédente. La comparaison entre les deux années, quant à l'actif et au passif, est établie ainsi qu'il suit, pour chaque province :

	ACTIF	
	1893	1892
Ontario	\$3,049,276	1,513,625
Québec.....	1,832,641	1,869,781
N. Brunswick.....	420,280	334,320
Nouvelle Ecosse.....	478,573	487,330
Ile du Prince Edouard.....	57,840	61,800
Manitoba.....	403,190	285,956
Les Territoires du Nord-Ouest	54,862	28,602
Colombie Anglaise	413,750	248,181
Totaux.....	\$6,711,032	4,829,095
	PASSIF	
	1893	1892
Ontario	\$6,709,722	3,652,959
Québec.....	4,575,805	5,273,547
N. Brunswick.....	823,986	549,002
Nouvelle Ecosse.....	945,925	956,320
Ile du Prince Edouard.....	126,300	113,000
Manitoba.....	722,613	517,400
Les Territoires du Nord-Ouest	150,473	51,521
Colombie Anglaise	687,650	452,461
Totaux.....	\$14,762,574	11,566,210

Il y a donc augmentation de 3,000,000 dans le passif total ; mais cette augmentation qui atteint presque toutes les provinces, ne s'applique pas à celle de Québec présentant, au contraire, une diminution de 700,000 piastres.

Renseignements divers

Le gouvernement fédéral du Canada vient de porter à 750,000 francs par an les 500,000 francs précédemment votés pour un service rapide entre le Canada et l'Angleterre en faisant escale en France.

Rapport des opérations du "Board of Trade"
(Chambre de Commerce Anglaise) de
Montréal pour l'année 1893

M. Edgar Judge, le trésorier, a soumis le rapport des opérations du *Board of Trade* durant l'année qui vient de s'écouler.

D'après ce rapport, il appert qu'il y a eu augmentation dans les exportations du port de Montréal.

Durant les années de 1880 à 1892, en moyenne, les exportations se montaient à trente millions de dollars. Mais l'année dernière les exportations ont atteint le chiffre énorme de quarante-huit millions de dollars, soit une augmentation de soixante pour cent.

La continuelle augmentation dans la valeur de nos exportations est due au fait que les produits du Canada prennent la direction des marchés étrangers, vu que le bill McKinley nous a fermé les marchés américains.

Dans les importations il y aussi augmentation, quoique pour une valeur moins considérable.

Les succès remportés par le Canada à l'exposition de Chicago sont de nature à attirer sur nous les regards de l'univers et à inviter les populations à venir bénéficier de nos richesses.

Le commerce de foin avec l'Angleterre a pris des développements durant l'année dernière et tout indique qu'il en prendra encore de plus grands.

L'exportation du bétail n'a pas été favorable à cause de la mortalité parmi les animaux exportés.

Le rapport des commissaires du havre constate une augmentation dans le nombre des vaisseaux qui ont visité notre port et dans le tonnage.

Le trésorier donne aussi un résumé des travaux accomplis dans le port pour des embellissements et des améliorations.

Durant l'année, le *Board of Trade* s'est occupé de plusieurs graves questions : construction d'un magasin à grain à Kingston ; navigation de la rivière Kaministiquia ; chemins de fer ; taux de fret ; service rapide de malles sur l'Atlantique ; service de malles avec l'île de Terre-Neuve ; l'assurance par le gouvernement des lettres enregistrées ; réduction du timbre de trois cents à deux cents ; prohibition de l'importation de fruits secs de Smyrne ; règles de douanes ; loi de faillite ; bill appelé *Montreal Belt Line* ; loi sur la propriété ; législation financière ; élections générales municipales ; affaires municipales ; commerce avec la colonie du Cap ; commerce du Canada avec l'Australie ; fondation d'hôpitaux pour les pêcheurs du Labrador, etc.

Toutes ces questions dignes d'attirer l'attention de nos hommes d'affaires ont été étudiées avec soin.

Tel est le bilan que peut offrir le *Board of Trade* comme preuve des importants services qu'il rend au commerce.

Les lignes transatlantiques

Une importante réunion de toutes les compagnies transatlantiques se tient à Londres, en ce moment, et on s'attend à ce qu'elle amène un changement complet en ce qui concerne les passagers d'entrepont et de 1ère et 2e cabine pour les traversées d'Europe aux Etats-Unis. L'assemblée, tenue très secrète, s'est ouverte le premier de ce mois, et a été composée du nombre de représentants des compagnies de navigation, le plus considérable qui se soit jamais vu. Elle a été hâtée par la concurrence des lignes Scandinaves qui viennent de baisser leurs prix pour la troisième classe, et qui menacent d'étendre la réduction aux deux autres classes. Une alliance permanente, destinée à protéger les intérêts de tous les participants, est le but de la réunion. On se prépare à former une vaste association réglant la concurrence entre les deux grands pays, divisant les opérations des différentes lignes dans des proportions déterminées. Les premiers accords entre les lignes continentales, d'un côté, et les lignes anglaises, de l'autre, tendront à une répartition satisfaisantes des affaires entre les deux groupes. Ces préliminaires arrêtés, l'accord se fera facilement sur tout le reste.

L'importante concurrence de ces dernières semaines est, en grande partie, la cause d'un événement considérable dans le monde de la navigation, c'est-à-dire la fusion prochaine, quant au trafic des passagers et du fret des deux compagnies *Hamburg-American Packet* et *North German Lloyd*. Les détails des accords pris à ce sujet sont prêts à être publiés. On peut dire que ces deux compagnies détiennent la presque totalité des transports d'Europe. En s'unissant, elles dicteront leurs lois où bon leur semblera ; avec les 50 bateaux du Lloyd et ses \$15,000,000 au moins de capital, et les 30 bateaux du Hamburg-American et ses \$10,000,000, chacune de ces compagnies atteint les contrées les plus éloignées comme l'Europe. Leur service méditerranéen, commencé il y a quelques semaines, n'est qu'un simple essai.

Les principales lignes qui prendront part à la nouvelle association sont celles de : Cunard, White Star, American Anchor, Guion, State et Allan. Il est bon de faire remarquer que les lignes Inman et Red Star, qui sont sous la même direction mais qui ont plusieurs équipes distinctes, vont diminuer

leur personnel et leur matériel, et, dans plusieurs cas, opérer comme si elles ne formaient qu'une seule compagnie.

A propos de la fusion partielle des intérêts des compagnies Hamburg-American et North German Lloyd, on peut se convaincre que, pendant les vingt dernières années, la première s'est emparée de plusieurs lignes et a pris des arrangements et des accords avec d'autres, ce qui a nécessairement augmenté le résultat de ses opérations. Il y a environ vingt ans, elle a acquis la vieille ligne Eagle et a pris le titre de "Hamburg-Americanische Packetfahrt, Aktiengesellschaft in Verbindung mit der adler Linie."

Elle s'est ensuite emparée de la ligne Carr direct Hamburg et plus tard de la ligne Hanza. Elle contracta ensuite une association pour l'exploitation de la ligne Union, entre New-York et Hamburg, qui appartenait à M. Slomann, ci-devant de la ligne Direct-Hamburg. Enfin, la compagnie Hamburg-American a pris des arrangements avec la ligne Prince, entre New-York, Philadelphie et Hamburg. Ces alliances multipliées ont considérablement augmenté le nombre des navires à sa disposition.

Les agents des deux compagnies Hamburg-American et North German Lloyd déclarent qu'elles n'ont pas l'intention de mettre en marche de nouveaux navires, non plus que de confondre les profits qui seront proportionnés au tonnage et au trafic réalisé par chaque transport au cours de sa navigation.

La marine marchande du Canada.

La marine marchande du Canada est actuellement la cinquième du monde. Le nombre des navires inscrits sur les livres du Dominion, au 31 décembre 1892, en comprenant les vieux et les nouveaux, les navires à voiles, les vapeurs et les barges, était de 7,007, jaugeant 964,129 tonnes, en diminution de 8 navires et de 41,346 tonnes comparativement à 1891. A cette même date du 31 décembre 1892, le total des vapeurs enregistrés était de 1,502 produisant le fort tonnage de 234,711 tonnes. En portant chaque tonne l'une dans l'autre, à 30 piastres, la valeur du tonnage spécial au Canada arrive à 28,923,870 piastres. Les vaisseaux nouvellement construits et immatriculés en Canada, pendant l'année dernière, s'élevèrent à 255, jaugeant 28,773 tonnes. En estimant ce nouveau tonnage à quarante-cinq piastres par tonne, on obtient pour l'ensemble une valeur de 1,291,785 piastres. Voici un état établissant la quantité de navires et de tonnage pour chaque province de la Puissance.

Provinces.	Nombre des navires à voiles et à vapeur.	Nombre des bateaux à vapeur.	Tonnage brut des vapeurs.	tonnage net des voiliers et des vapeurs.
Nouveau-Brunswick .	946	101	8,050	181,779
Nouvelle-Ecosse	2,731	123	18,743	125,690
Québec	1,408	275	75,884	162,638
Ontario	1,347	755	96,497	141,750
Ile du Prince-Edouard	196	21	4,896	22,706
Colombie Anglaise	298	173	23,607	23,448
Manitoba	81	54	6,134	6,118

Etat indiquant le tonnage des dix premiers états maritimes du monde :

	Vapeurs.	Tonnage brut des vapeurs.	Voiliers.	Tonnage net des voiliers.
Angleterre (le Canada et les colonies compris)	6,861	9,112,307	9,513	3,602,830
Américain (Etats-Unis)	434	620,872	3,433	1,467,209
Norvège	528	345,217	3,357	1,390,690
Allemagne	856	1,104,177	1,631	683,343
Canada	1,502	234,711	5,505
Italie	232	319,850	1,945	560,557
France	617	852,089	1,712	275,384
Russie	336	229,008	2,166	461,201
Espagne	416	446,598	1,085	184,484
Suède	454	200,208	1,371	319,203

Le principal port du Canada est actuellement le port de Montréal. En 1892, on y a vu entrer 735 navires de toutes provenances représentant ensemble un tonnage de 1,036,707 tonnes. Il y a exactement 40 ans qu'une ligne de vapeurs a desservi Montréal pour la première fois. On la nommait : "La Compagnie de Navigation Canadienne." Son premier vapeur, le *Genova*, de 350 tonnes, venant de Liverpool, a fait relâche à Montréal, le 10 mai, 1853. Quatre navires, avec un tonnage total de 195 tonnes, y accostèrent l'année suivante. Dix ans plus tard, les navires atterrissant dans notre port s'élevaient à 46, avec un tonnage de 54,356 tonnes. MM. Allan, établirent alors une autre ligne sous le nom d'*Anchor Line*. L'importance des navires augmente chaque année soit du fait des exploitations locales, soit par suite de la fréquentation étrangère, très active à chaque saison.

Les autres principaux ports du Canada sont : Québec, St-Jean (Nouveau Brunswick), Halifax Nouvelle-Ecosse), Victoria et Vancouver (Colombie Britannique).

Vancouver tend à devenir le port Ouest du Canada, comme Montréal est son port Est, par suite du développement sans cesse croissant, de notre commerce avec la Chine, le Japon, les Indes, et durant l'année qui vient de finir, avec l'Australie.

L'Exposition de Lyon

La publicité déjà donnée par les feuilles locales à l'Exposition universelle, internationale et coloniale qui s'ouvrira à Lyon (France) le 26 avril prochain, nous dispense d'entrer dans de longs détails au sujet de cette entreprise.

Nous nous bornerons donc à dire que rien n'a été négligé pour lui assurer un plein succès, et qu'elle mérite l'approbation la plus entière. Après les merveilles de Paris, en 1889; après les surprises de ces derniers jours, à Chicago, on veut encore nous étonner sur les bords du Rhône, et l'administration municipale, puissamment secondée de tous côtés, met tout en œuvre pour y parvenir. Les curieux du progrès, comme ceux que les seules nouveautés séduisent; les heureux de ce monde désireux de perfectionner leur instruction, de tout voir et de tout apprendre, autant que les oisifs en quête simplement de divertissements et de distractions, n'auront pas à regretter leur visite à la seconde ville de France.

Quant aux exposants, ils savent que leur concours, leur participation effective à la grande fête économique qui se prépare, ne peuvent que leur être profitables. Ils ont le plus grand intérêt à s'assurer par eux-mêmes des distances aujourd'hui si rapidement parcourues dans toutes les branches des connaissances humaines, et à faire constater l'avance que plusieurs d'entr'eux ont pu prendre sur leurs émules ou leurs rivaux. De toute façon, leurs sacrifices ne doivent demeurer improductifs.

Nous engageons donc vivement les industriels, les commerçants et tous ceux que la marche en avant de la civilisation intéresse, à franchir l'océan et à profiter de l'hospitalité que la grande cité Lyonnaise offre sans compter à tous ceux qui voudront bien entendre son appel.

La Chambre de Commerce Française de Montréal, dépositaire de brochures, journaux, instructions par elle reçus de la direction de l'exposition, se met à la complète disposition des personnes désireuses d'être exactement renseignées. Elle mettra volontiers sa modeste influence au service de laquelle elle réclamera son intervention.

La ville de Montréal a envoyé à l'étranger pendant la dernière saison de navigation entre autres : 83,320 bestiaux, 3,743 moutons, 1,674 chevaux, 67,889 tinettes de beurre, 1,449,717 boîtes de fromage. Il a aussi été expédié par voie du St-Laurent vingt-deux millions et demi de boisseaux de blé.

Le carnaval à Québec

La capitale administrative de la province portant son nom, ie vieux Québec, la ville la plus française de l'Amérique Britannique, était en joie ces derniers jours. Des milliers de visiteurs s'y sont, à chaque instant, rendus, pendant la semaine qui vient de finir, pour prendre leur part des fêtes publiques données par les arrières neveux de Champlain, à l'occasion du carnaval. Lord Aberdeen, gouverneur-général du Canada, et Lady Aberdeen ont honoré de leur présence les manifestations en plein air comme la plupart des soirées dansantes et des réunions intimes.

On ne se fût guère douté, à voir l'animation qui régnait dans toutes les parties de l'antique cité, que le thermomètre marquait 30 degrés centigrades au-dessous de zéro, et que la neige tombait dru sans se lasser. Une température plus clémente eût d'ailleurs notablement contrarié le programme des organisateurs. Chacun fait feu de son bois : sous le ciel bleu des côtes de Provence, le long des rivages ensoleillés de l'Italie, on offre à l'étranger des rues jonchées de roses effeuillées, de fines branches de myrthe, et on fait pleuvoir sur lui les fleurs aux senteurs capiteuses de l'oranger. Sur les sables brûlants qui confinent au désert, l'arabe surprend son hôte par son incomparable adresse dans les exercices composant cette étonnante fantasia qu'il exécute au galop furieux de son indomptable cavale. Et comme un défi jeté à tous ces préférés de l'astre éclairant les mondes, les habitués des zones que commandent les hivers impitoyables séduisent le passant en se jouant de la férocité de leur climat, en utilisant leurs glaces pour le divertir et l'intéresser.

C'est là que les courses vertigineuses en traîneaux attelés, les évolutions, au plus haut point gracieuses, des patineurs et des patineuses; les luttes des raquetteurs et surtout les merveilleux palais de glace exigeant le plus souvent une réelle dépense de 150,000 francs, forment le fond des réjouissances et constituent l'attrait le plus puissant des amusements recherchés par la masse.

La science aidant, la lumière électrique, les feux d'artifice mettent, à la veillée, des diamants sur les façades toutes en verglas des maisons; les blocs enlevés aux surfaces gelées des cours d'eau se constellent de pierreries, tout devient lustre à facettes, tout brille du plus vif éclat, et l'illusion, l'éblouissement gagnant l'assistance entière, on oublie les intempéries, le froid cinglant pour ne penser qu'au spectacle vraiment étonnant qui s'offre à la vue.

Ceux qui, cette année, ont pris part au carnaval de Québec, assurent qu'ils en garderont le meilleur souvenir.

ORIGINAUX ET DÉTRAQUÉS

Par M. LOUIS FRÉCHETTE,

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE DE PARIS.

PRÉFACE-DÉDICACE.

(Suite.)

L'historique château Saint-Louis est allé rejoindre les ruines du collège des Jésuites et du vieux poulailler législatif où s'est bâclée la constitution qui nous rend heureux depuis 1867.

Et — circonstances qui frapperont nos neveux d'admiration — la rue Saint-Jean a failli s'élargir, après quarante ans d'efforts ; et l'on commence, paraît-il, à construire un hôtel aux dépens de la Confédération, représentée par mon ami Van Horne !

Faut-il noter d'autres progrès et d'autres disparitions.

Le cheval de pain d'épice, le bâton de crème, les *bull's eyes*, la planchette de *tire*, le baril de bière d'*épinette* sont des institutions du passé.

Les paniers de bric-à-brac s'éloignent peu à peu des places publiques.

Les commis de la basse ville et de la côte de la Montagne ne raccolent presque plus les chalands au coin des rues.

La "botte à Barbeau", qui fut longtemps un des plus importants points de repère de la capitale, a quitté ses crochets légendaires.

Et le cabriolet à soupente des anciens jours — la *calèche*, comme on l'appelle encore — s'il n'est pas classé un de ces quatre matins parmi les reliques de quelque amateur d'antiquités, sera bientôt remis dans le compartiment réservé aux vieilles lunes.

Plus de garnison anglaise !

A peine quelques artilleurs indigènes arpentant les rues et portant des sabres — comme leurs casquettes, du reste, qui ne leur couvrent jamais que la moitié d'une oreille — pour le principe.

Plus de vieux notaires ou d'anciens greffiers en retraite, allant prendre le frais à cinq heures du matin, sur la Terrasse, en robe de chambre et en pantoufles !

Les maisons, lourdes et basses, sont bien encore assises sur le fin bord des trottoirs ; mais on voit percer çà et là, sous l'arcade des nouvelles barrières et dans le fouillis des cheminées monumentales, les toits à tourelles de constructions plus sveltes et plus modernes.

Les dieux s'en vont !

Bref, mon pauvre Edgar, le cadre de nos premières impressions n'est plus du tout le même.

Ce que nous avons appris à aimer ensemble nous quitte.

Ce qui a fait la gaieté ou la poésie de notre printemps s'efface.

Le passé non seulement n'est plus, mais encore les derniers vestiges qu'il avait laissés derrière lui, comme une traînée d'ombre ou de soleil, s'oblitérent rapidement.

C'est pour cela que j'ai écrit ces pages.

Ces pour cela que j'ai écrit ces pages, où tu verras revivre quelques-unes de nos années de jeunesse, à côté des physionomies pittoresques qui en ont égayé certains côtés un peu ternes parfois, et dont j'ai voulu, par reconnaissance — je parle des physionomies — rappeler le souvenir.

Il ne faut pas trop mépriser ces types bizarres.

La société serait bien plate, et son aspect bien monotone, si elle n'était pas un peu accidentée et comme bigarrée par ces excentriques personnages à panache polychrome qui en accentuent la variété des teintes, en brisent la tonalité trop persistante.

Du reste, si l'histoire des nations forme, pour celles-ci, un patrimoine précieux, les annales anecdotiques des peuples ont aussi leur importance.

Mieux que la chronologie des grands événements, quelquefois, elles affirment le caractère d'une race, et donnent le secret de certains problèmes sur lesquels se heurte souvent la sagacité de ceux qui ont le plus consciencieusement étudié l'humanité, et médité sur ses inconséquences apparentes.

Loin de moi, cependant, l'ambition de poser à l'historien.

Au contraire — et je désire que le lecteur note bien ceci — on ne doit pas attendre de ces monographies une exactitude historique trop scrupuleuse.

J'ai dessiné mes personnages tels que je les ai vus, on tels qu'on me les a racontés, sans m'inquiéter de l'absolue vérité des détails.

Pour moi, il est de peu d'importance que tel individu soit né ou mort dans une paroisse ou dans une autre, quelques années plus tôt ou quelques années plus tard.

Si les portraits sont ressemblants, les accessoires peuvent être plus ou moins fidèles, sans gâter le tableau.

Ne pas chercher la petite bête !

Quand l'anecdote est bien en couleur, quand elle est dans la note du personnage, et surtout quand elle est amusante, que désirer de plus ?

Lorsque je rapporte ce que j'ai vu, je le fais avec autant de fidélité que ma mémoire peut me le permettre ; et si ce qu'on m'a raconté me paraît vraisemblable, je le consigne de même, en y met-

tant le cachet probable, sans jamais me donner la peine—en matière de cette sorte ce serait du temps perdu—d'aller aux sources pour contrôler aucun détail.

Pourvu que la synthèse du modèle s'accuse bien en relief; que le fond soit d'une nuance plus ou moins conforme à la vérité absolue, que nous importe, après tout ?

C'est là un point sur lequel il est bon de s'entendre avec le lecteur; la précaution évitera peut-être une peine inutile à qui pourrait trouver, dans mes récits, matière à corrections ou à contradiction.

Autre chose.

Si j'ai rangé mes *Originaux et Détraqués* sous l'étiquette générale de *types québécois*, bien que plusieurs d'entre eux n'aient jamais réellement habité Québec, c'est que, à tort ou à raison, pour toute la partie haute du pays—d'Ottawa à Trois-Rivières, et de Montréal à Saint-Jean—un Québécois n'est pas précisément un homme domicilié dans la ville même de Québec, mais un habitant des environs.

Il lui suffit même souvent d'être né dans le bas du fleuve.

J'ai entendu dire plus d'une fois à Montréal :—
"C'est un Québécois, il est de Rimouski."

J'ai donc pris mes types, mon cher Edgar, non seulement dans la ville de Québec, mais aussi dans le district,—surtout à L'évis, où je suis né, et où nous nous sommes connus.

Ce la n'était pas nécessaire, cependant, pour remplir le cadre de mon ouvrage.

J'aurais pu me restreindre aux limites de la bonne vieille ville, et trouver là ample matière à plus d'un volume du même genre.

Car, en fait de types originaux, je ne crois pas qu'il soit un endroit sous la calotte du ciel qui puisse se vanter d'en avoir produit un aussi grand nombre.

Je pourrais citer, par exemple, tel avocat, célèbre par ses saillies, jurisconsulte éminent, inférieur à personne au paquet, et qui, sorti de là, devenait le plus exécrationnable bohème qui ait jamais traîné ses loques et son ivresse à travers la création.

Tel médecin, excentrique dans ses habitudes, excentrique dans sa mise, excentrique chez lui, excentrique au dehors, savant remarquable, discoureur subtil, qui passa soixante ans de son existence à mystifier ses contemporains par des fumisteries de carabins, quand il n'exposait pas ses jours, pour les soigner gratuitement, pendant les épidémies.

(A suivre).

Petit Courrier.

MM. Violet frères, maison unique pour le Byrrh, vins fins, etc., à Thuir (Pyrenées orientales).

M. J. Lescasse, importation et exportation, 64, rue des Boulets, à Paris, pour faire apprécier sur le marché français les produits alimentaires recommandables en Canada, désirerait en recevoir des échantillons, notamment: conserves de poissons, homard, viandes, fruits, légumes, beurres, etc., qui lui seraient envoyés franco de port avec des prix avantageux. Correspondance en français ou en anglais, au gré des correspondants.

M. Bonnaud Albert, eaux de vie, à Cognac (Charente) demande des agents.

MM. A. Guessaud et Cie, eaux de vie, à Blanzac (Charente) demandent des agents.

M. Lyons Chs., fabricants de couleurs en poudre pour papiers peints, à Lalabre par Wasigny, (Ardenes), demande un représentant.

M. Picot J., inventeur fabricant de lits de camp, 81 boulevard Voltaire, Paris, demande des agents.

M. Pontvianne J., fabricant de dentelles et passementeries, Le Puy (Haute Loire), demande des agents.

MM. Alberic fils et Cie, Cognac (Charente) demandent des représentants.

Demandes d'agents et représentants par: M. P. Dubois, Barzy sur Marne (Aisne), huiles et comestibles, vins, achèterait phosphates du Canada.

MM. Reboul Frères, champignons secs, rue Dorée, 20, Nîmes (Gard).

M. Weiller Charles, tissus métalliques, à St-Denis (Seine).

M. Bonnaud Albert, cognac (Charente).

MM. Millot et Cie, fabricants de ciments, à l'Isle sur le Serein (Yonne).

M. Léon, Fils, négociant en vins, à Bordeaux (Gironde).

M. Plasson Fernand, 13 rue de la Sablière, à Courbevoie (Seine), manufacturier de tampons graisseurs et de matériels de chemins de fer.

M. Jusselain, rhumeries agricoles, Carbet, Martinique.

M. Voillequé Charles, exportateur de conserves alimentaires, Bordeaux (Gironde).

M. E. Lequier, villa Janson, 90 rue de la Pompe, Paris-Passy, offre au prix de 45 francs, une marmite Prade, cuisant sans feu, au fond de l'eau, des glaces et des neiges. Le même ustensile, de 10 litres, sert également de glacière pour conserver les aliments frais.

Les brevets de cette invention, d'une portée toute pratique au Canada, sont offerts pour 40,000 francs.

STATUTS REVISÉS.

1. Il est institué à Montréal une Chambre de Commerce Française.

2. La Chambre de Commerce a pour but de recueillir et d'échanger avec les commerçants et les institutions commerciales de la métropole tous les renseignements propres à développer les rapports commerciaux, industriels et financiers entre la France et le Canada.

Elle correspond directement avec les différents ministères, notamment avec les ministères du Commerce et des Affaires étrangères, avec les agents diplomatiques et consulaires, et les Chambres de Commerce de la métropole

Elle présente ses vues :

1o Sur les améliorations à introduire dans toutes les branches des diverses législations commerciales.

2o Sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics, qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie, tels que les travaux de ports, transports par eau ou par voie ferrée, postes et télégraphes, lignes de steamers subventionnées, etc.

Elle fait connaître l'état de la législation commerciale du pays et les modifications qui s'y produisent.

Elle encourage la création d'écoles ou d'associations en vue de l'enseignement et de la diffusion de la langue française.

Elle signale et décrit les divers procédés d'achat et de vente employés au Canada par les négociants étrangers, ainsi que les fraudes qui peuvent être commises au préjudice du commerce français.

Elle fait connaître le résultat de ses travaux, soit par une correspondance régulière, soit par un bulletin périodique imprimé.

Elle se prête aux conciliations et arbitrages entre nationaux français en matière commerciale.

3. La Chambre de Commerce s'interdit la discussion de toutes questions étrangères aux intérêts industriels commerciaux.

4. Peuvent être membres actifs de la Chambre de Commerce les commerçants et industriels français ou chefs de maisons ayant leur siège principal en France.

Peuvent être membres honoraires tous les commerçants et industriels français établis en France ou à l'étranger, et tous les citoyens français qui, sans être commerçants ou industriels, désirent favoriser l'extension et le développement des intérêts commerciaux de la France, à charge par les sus-nommés d'adhérer aux présents statuts.

Tout citoyens français, ou chef de maison ayant son siège principal en France, et résidant depuis une année au moins à Montréal, qui désirera faire partie de la Chambre de Commerce à titre de membre actif, devra en faire la demande par écrit au Secrétaire. Cette demande devra être appuyée par deux membres actifs de la Chambre.

Lorsque le rapport du conseil sera favorable, l'admission sera prononcée par la Chambre de Commerce à sa première réunion, si le candidat réunit les deux tiers des votes.

Tout citoyen français résidant en France ou à l'é-

tranger qui désirera faire partie de la Chambre de Commerce, à titre de Membre Honoraire, devra en faire la demande, en l'accompagnant de la cotisation annuelle. Après son admission à la réunion suivante de la Chambre, il lui est adressé une carte de Membre Honoraire de la Chambre de Commerce française de Montréal, signée par le Président et le Trésorier. Cette carte, qui sert de quittance du montant de la cotisation, est renouvelable toutes les années.

Les Membres Honoraires, comme les Membres Actifs, reçoivent régulièrement les circulaires, les avis commerciaux et les publications de la Chambre.

Les membres Honoraires présents à Montréal peuvent assister aux séances : ils ont voix consultative, mais ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.

5. La Chambre fait elle-même son règlement intérieur.

6. La Chambre est administrée par un Conseil composé de sept membres élus en assemblée générale, comme suit :

1 Président, 1 Vice-Président, 1 Trésorier, 1 Secrétaire, 1 Assistant-Secrétaire, 2 Conseillers.

Ne seront élus et éligibles que les membres ayant satisfait aux conditions de l'Article 10.

7. Le conseil est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre : il est autorisé à présenter, en son nom, tous mémoires, pétitions, etc., à faire toute correspondance, à prendre toute délibération pendant la durée de son mandat.

8. Le Conseil peut désigner des membres correspondants résidant dans d'autres localités. Les membres correspondants ont le droit d'assister à ses séances, et, lorsqu'ils y assistent, ils ont voix consultative.

9. La Chambre se réunit deux fois chaque mois en assemblée ordinaire pour la discussion des affaires courantes, et chaque année en assemblée extraordinaire pour procéder au renouvellement du Conseil et entendre le compte-rendu de ses travaux.

10. Pour assurer les opérations de la Chambre et la mettre à même de fonctionner, il est constitué un fonds commun formé et alimenté, savoir :

1o Par une cotisation annuelle de cinq dollars à verser par chaque Membre actif annuellement ;

2. Par une cotisation de vingt-cinq francs à verser par chaque Membre Honoraire, annuellement et d'avance.

3o Par les dons et subventions de toute nature.

11. Tout membre qui aura cessé de satisfaire aux conditions des articles 4 et 10 sera rayé de la liste par décision du Conseil et sa radiation prononcée par la Chambre de Commerce.

Si un membre de la Chambre de Commerce se rendait coupable d'un acte contraire à l'honneur, il serait rayé d'office par décision du Conseil de la Chambre, qui statue en dernier ressort.

Toute radiation devra être notifiée à l'intéressé par le Secrétaire de la Chambre, sous le contre-seing du Président.

12. Le Consul général de France est membre de droit de la Chambre, il est Président d'honneur des Séances auxquelles il assiste.